

PROPOSEZ DES MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

MODE D'EMPLOI POUR LES RESPONSABLES DE STRUCTURES
2023

Vous représentez une organisation publique ou associative qui œuvre dans les domaines de :

- la citoyenneté
- la culture
- la défense et mémoire
- l'éducation
- l'environnement
- la santé
- la sécurité
- la solidarité
- le sport

Vous souhaitez participer à la construction d'une société de l'engagement bâtie autour de la cohésion nationale ? Le Service National Universel vous permet d'accueillir des volontaires dans votre structure et ainsi partager ces valeurs.

Cette notice vous permettra de suivre étape par étape la procédure afin de créer une *mission d'intérêt général pour les jeunes entre 15 et 17 ans en vue d'accueillir un volontaire sur une durée de 15 jours (84 heures) pour lui permettre de développer sa culture de l'engagement et son sens de l'intérêt général ainsi qu'à renforcer sa responsabilité et son autonomie dans sa réinsertion dans la société, c'est une occasion de rencontrer les jeunes et de les mobiliser !

*MIG : Mission d'intérêt général

PROPOSEZ UNE MISSION DÈS À PRÉSENT !

Accédez au site du SNU via <https://www.snu.gouv.fr/>

1

Commencez votre inscription en accédant à "[Mon Espace](#)" puis sélectionnez l'onglet "[Compte professionnel](#)"

2

Dans votre Espace Administrateur, enregistrez votre structure dans "Vous êtes une structure ? [Publiez vos missions](#)"

3

4

Vous pouvez désormais accéder à votre [Tableau de bord](#)
Tous les renseignements et informations seront accessibles

5

Pour proposer une mission, il vous faudra aller dans
l'onglet "[Mission](#)" où se situe "+ [Nouvelle mission](#)"

6

Vous pouvez désormais formuler les détails de la mission
d'intérêt général que vous voulez proposer sur la page
"[Création d'une mission](#)"

Pour rappel, oeuvrant dans
le domaine de :

- citoyenneté
- culture
- défense et mémoire
- éducation
- environnement
- santé
- sécurité
- solidarité
- sport

JE VALIDE MA PROPOSITION DE MISSION

*en cas de *¹ **MISSION PERLÉE**, choisissez des dates correspondant à la période la réalisation de mission, les 84 heures de mission à réaliser sont obligatoires pour le volontaire, la structure n'a pas pour impératif d'accueillir un jeune sur ce laps de temps

(ex : accueil sur 5 jours pour un évènement ponctuel)

*¹ **mission perlée** : plusieurs temps repartis su une longue période (ex : année)

***mission ponctuelle** : uniquement sur un temps donné, projet particulier

Vous pouvez maintenant [Enregistrer et proposer la mission](#)

Votre mission est mise [En attente de validation](#) afin de vérifie que la mission répond aux critères du SNU

Si une demande de correction des informations est sollicitée, celle-ci paraîtra dans votre Tableau de bord en attente de correction

Une fois validée par l'équipe du SNU, elle est publié et proposée dans l'espace personnel du volontaire.

6
BIS

7

8

Un volontaire se positionne sur votre mission,
que faire ?

Dans votre Tableau de bord, l'onglet "
Volontaires " permet de voir le nombre de
volontaires intéressés.

- Quand un candidat est sur une mission, votre structure doit confirmer la candidature
- Quand le candidat est en statut " Candidat présélectionné ", votre structure a accès à ses coordonnées

Si vous retenez le volontaire, il vous revient de confirmer sa candidature sur la plateforme. S'il s'avère que le volontaire ne peut faire la mission, il vous revient de refuser la candidature du jeune. Le référent départemental du jeune en est alors prévenu.

Les volontaires comptent sur vous !